

## Séance du 16.04.2015

### **REP - Adjudications de travaux.**

Le CC préavise l'attribution des travaux suivants :

- Route de Corbaraye à l'entreprise Christian Jean, Ayent, pour le montant de Fr. 353'210.75 TTC.
- Ancienne route d'Anzère à l'entreprise Aymon SA, Ayent, pour le montant de Fr. 88'906.15 TTC.
- Chemin des Flans - La Tsouma à l'entreprise Aymon SA, Ayent, pour le montant de Fr. 89'317.10 TTC.
- Chemin de Saly à l'entreprise Christian Jean, Ayent, pour le montant de Fr. 109'655.80 TTC.
- Chemin de plan Signèse - Uvrier à l'entreprise Christian Jean, Ayent, pour le montant de Fr. 269'407.10 TTC.
- Comba d'Arbaz à l'entreprise Aymon SA, Ayent, pour le montant de Fr. 96'042.25 TTC.

Toutes les adjudications sont effectuées par l'Etat du Valais.

### **Rénovation 4<sup>ème</sup> étape de l'école de Botyre : adjudication**

Le CC attribue, les mandats suivants :

- Menuiserie : Savioz-Chabbey, Grimisuat, pour le montant de Fr. 95'631.80 TTC.
- Peinture intérieure: Marcolivier SA, Ayent, pour le montant de Fr. 58'457.30 TTC.
- Carrelage : Constantin Emmanuel, Ayent, pour le montant de Fr. 63'571.95 TTC.
- Sanitaire : Travelletti & Biner, Ayent, pour le montant de Fr. 170'000.00 TTC.
- Sols en PVC : Consortium Aymon Florent et Savisol Sàrl, Ayent, pour le montant de Fr. 65'674.60 TTC.
- Plâtre : A & F & J Sàrl, Ayent, pour le montant de Fr. 38'319.65 TTC.
- Installations électriques : Etavis Elsa SA, Sion, pour le montant de Fr. 142'239.30 TTC.

Toutes ces offres sont les plus avantageuses.

### **Direction des écoles : nomination**

Le CC décide d'engager M. Roland Métrailler au poste de directeur des écoles d'Ayent et d'Arbaz.

## Séance du 23.04.2015

### **Comptes 2014 : approbation**

Le CC accepte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2014 de la Municipalité. Le total du bilan au 31.12.2014 s'élève à Fr. 41'403'138.01 et la fortune à Fr. 19'986'159.69.

Le CC accepte, à l'unanimité des membres présents, l'état des crédits d'engagements au 31.12.2014.

Le CC accepte, à l'unanimité des membres présents, la liste des crédits complémentaires au 31.12.2014.

Aperçu du compte administratif		Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- fr.	15'097'687.18	15'178'800.00	15'739'295.92
Revenus financiers	+ fr.	19'453'260.30	18'749'900.00	19'455'735.80
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr.	<b>4'355'573.12</b>	<b>3'571'100.00</b>	<b>3'716'439.88</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	4'355'573.12	3'571'100.00	3'716'439.88
Amortissements ordinaires	- fr.	2'758'910.71	2'915'100.00	2'962'962.07
Amortissements complémentaires	- fr.	33'000.00	-	305'049.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr.	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= fr.	<b>1'563'662.41</b>	<b>656'000.00</b>	<b>448'428.81</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ fr.	6'806'435.95	6'098'500.00	5'265'109.15
Recettes	- fr.	2'780'497.70	2'510'900.00	1'850'449.45
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>4'025'938.25</b>	<b>3'587'600.00</b>	<b>3'414'659.70</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr.	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	4'355'573.12	3'571'100.00	3'716'439.88
Investissements nets	- fr.	4'025'938.25	3'587'600.00	3'414'659.70
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	-	<b>16'500.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= fr.	<b>329'634.87</b>	-	<b>301'780.18</b>

## Séance du 30.04.2015

### RPU du secteur de "La Place-Villa"

Selon l'article 40 de la loi du 16 novembre 1989 concernant le remembrement et la rectification de limites, une commission d'exécution de trois membres assure en collaboration avec le CC l'exécution du remembrement.

Le Président de la commission est nommé par le Conseil d'Etat, le deuxième membre par le CC et le troisième par le préfet en cas de remembrement d'office.

En respect des dispositions mentionnées ci-dessus, le CC décide de nommer M. Michel Schwéry pour représenter la municipalité.

### Conseil général

Le CC prend connaissance et accepte l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance plénière du Conseil général fixée au 11 juin 2015 à 19h30.

### Organisation des classes primaires

Le CC prend connaissance et accepte les modifications liées avec la loi et l'ordonnance sur l'école primaire qui seront introduites à la rentrée 2015.

## Séance du 13.05.2015

### **Comptes 2014 : présentation du rapport de l'organe de contrôle**

Conformément à l'article 85 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, M. Sébastien Délétroz (System D Management & Consulting) présente le rapport de contrôle détaillé relatif aux comptes de l'exercice 2014 de la Municipalité.

### **Loi sur le tourisme**

Le CC attribue un mandat d'accompagnement pour la mise en place d'une nouvelle stratégie touristique aux bureaux Blanc & Schmidt SA et Pacte 3F pour le montant de Fr. 25'740.00 TTC.